



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

URSS

Question écrite n° 9134

### Texte de la question

M Richard Cazenave attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la situation des Arméniens en République d'Azerbaïdjan. A la suite de la demande de rattachement de la région autonome du Haut-Karabakh à l'Arménie et des événements qui ont suivi, la situation de la population arménienne d'Azerbaïdjan devient de plus en plus difficile. Il lui demande les informations qu'il possède sur les mesures de protection des ressortissants arméniens d'Azerbaïdjan et qui leur permettent de cohabiter pacifiquement avec les autres nations du Caucase.

### Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du Gouvernement sur la situation actuelle en Transcaucasie. Cette situation préoccupe les autorités françaises, notamment en raison des liens qui unissent à la communauté arménienne d'Union soviétique nos compatriotes d'origine arménienne. Aussi bien, le Gouvernement français a saisi toutes les occasions pour évoquer ce problème avec les responsables soviétiques. Ce fut le cas au cours des entretiens de Moscou que M le Président de la République a eus avec le président Gorbatchev en novembre dernier, ainsi que lors des conversations du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, avec M Chevardnadze. S'agissant plus particulièrement des développements de la crise du Haut-Karabakh, le Gouvernement a, par la voix du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, salué la mémoire des victimes et adressé ses sentiments de compassion aux familles endeuillées. Les nouvelles en provenance d'Azerbaïdjan témoignent d'une certaine stabilité de la situation même si les réfugiés, notamment arméniens vivant en Azerbaïdjan, n'ont pas tous, à cette heure, regagné leurs foyers. En ce qui concerne la région autonome du Haut-Karabakh, le pouvoir central soviétique a pris, en janvier, la décision d'y instaurer, à titre provisoire, un régime d'administration directe avec Moscou. Cependant, les Arméniens ont vécu en décembre dernier un autre drame, celui provoqué par un séisme qui a entraîné la mort de plusieurs dizaines de milliers de personnes. Dans cette épreuve, le Gouvernement français a tenu à assurer la communauté arménienne de sa sympathie envers les populations éprouvées. Au-delà de la communauté française d'origine arménienne, la catastrophe a suscité en France un élan de solidarité d'une ampleur exceptionnelle. L'aide accordée par la France a été particulièrement distinguée et les Soviétiques ont rendu hommage aux secouristes français, les premiers étrangers arrivés sur les lieux. Le Gouvernement français a par ailleurs mis divers moyens de transport (bateau, train spécial, convoi de camions) à la disposition des organisations souhaitant acheminer des dons en nature vers les zones d'Arménie.

### Données clés

**Auteur :** [M. Cazenave Richard](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9134

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé** : affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 6 février 1989, page 561